



sud.tcr@orange.fr  
www.sudrenault.org

# Plein SUD

Bulletin d'information des Délégués du Personnel  
et des élus CE du syndicat SUD Renault Guyancourt Aubevoye

TCR : ☐ 01 76 83 22 93 ☐ 06 82 55 83 16 ☐ 01 76 89 12 36

CTA : ☐ 01 76 87 63 09 ☐ 06 04 18 63 89 ☐ 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com

sud.aubevoye@renault.com

**site internet : [www.sudrenault.org](http://www.sudrenault.org)**

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
industrie

CTA Tract n°xx

00/03/2018

## Compte rendu des questions de vos élus DP

### Parking handicapé

Devant le bâtiment du CE, nous avons les parkings pour personne à mobilité réduites. 4 et 5 places.

Le fait est que le côté grille, l'ancien marquage n'étant pas effacé crée des problèmes. De plus, la place située près du passage piéton côté route est plus large que les autres.

Nous vous avons informé des difficultés de pouvoir se garer à ces places.

Depuis le début d'année à 9h25, les places sont toutes utilisées. L'agent de sécurité qui contrôle les coffres vous dit de vous garer entre deux, ce qui n'est pas normal. Quant à l'accueil, lorsqu'il appelle la sécurité, la consigne est de se garer sur les places VIP.

Pour être plus concret, le 31 janvier 2018, le nombre de voiture garé sur le côté grillage est de 6 pour 4 places marquées ! Et le parking VIP était complet.

Les places pour les personnes handicapées sont plus larges que les autres pour une bonne raison. Donc avoir 6 véhicules garés côté grille est problématique pour que les personnes ayant un handicap puissent ouvrir la porte du conducteur en grand afin de monter ou descendre de son véhicule sans difficulté.

Les délégués SUD demandent :

Que côté grille, soit créer une place supplémentaires en réduisant la 1ère et d'effacer les anciens marquages.

Que comme le reste du parking, soit pensée une augmentation de parking pour personnes à mobilité réduite.

**Réponse de la direction: Nous allons refaire des contrôles, les incivilités pourront donner lieu à la pose d'un sabot.**

*Notre avis : Les incivilités continues régulièrement et ceci par la fautes de salariés non respectueux des handicapés. SUD dénonce ces comportements mais appel aussi la direction à faire plus régulièrement des contrôles, d'autant plus que ça se passe sous les fenêtres de la sécurité !!*

### Parking

La situation est de plus en plus délicate et ce n'est pas dû au roulement des personnes en équipes puisqu'à 10h, le parking déborde de partout (concrètement le 25/01/2018).

Vous nous avez dit que 100 places vont être budgétées.

Les délégués du personnel SUD demandent :

a- Ce qu'il en ait ?

b- Si des plans existent, de nous les présenter

**Réponse de la direction: La situation s'était améliorée, nous allons refaire des comptages en semaine et le WE (pour identifier les véhicules ventouses).**

*Notre avis : L'amélioration de la situation n'a pas été perçue par beaucoup d'entre nous ! Les parkings sont insuffisants depuis l'arrivée massive des prestataires, chiffre qui oscille entre 500 et 700 sur l'année, si nous rajoutons les +de 500 salariés Renault nous dépassons les capacités du parking actuel. Pour SUD il est urgent de travailler sur une solution à moyen terme, la direction à t'elle cette même urgence ?*

**Tempérer : la sécurité fait des rondes et informe la direction mais cette dernière ne fait rien**

**Avertir que lorsque les places sont toutes occupées, la sécurité autorise de se garer aux places de parking handicapé de l'accueil ou aux places VIP à cette seule condition, donc pas à 6h45 !**

# Accident avec un véhicule pool

Un salarié du CTA a eu un accident la semaine dernière avec un véhicule de pool.

L'assistance de l'assurance a brillé par son absence pour rentrer chez lui, alors qu'il n'y avait que des dommages matériels.

Nous sommes tous conducteurs et assurés et avons des contrats avec notre assureur, mais là, on ne sait pas quelles sont les garanties...

Les délégués du personnel SUD demandent :

Quand un collaborateur circule en véhicule de pool, quelles sont les garanties souscrites ?

De quelle assistance le conducteur peut-il bénéficier ?

Et en cas de dommages corporels, y a-t-il des indemnités, des prises en charge à domicile, etc... ???

Une information, une note explicative serait la bienvenue dans la pochette du véhicule.

**Réponse de la direction: Nos véhicules rentrent dans le cadre de la Garantie Contractuelle Constructeur.**

**En cas de panne immobilisante (autre que sinistre ou crevaison) il faut appeler Renault Assistance et suivre les directives.**

**Nos véhicules bénéficient des mêmes conditions de garantie que ceux des particuliers.**

**Toutes les informations utiles figurent sur le « Ticket de Départ » remis au collaborateur lors de la prise du véhicule (voir PJ).**

*Notre avis : La direction ne répond pas à la question : De quelle assistance le conducteur peut-il bénéficier ? Le salarié en question a dû appeler un collègue pour le ramener au CTA, ceci est inadmissible, il nous paraît évident que Renault a souscrit au minimum pour le véhicule mais aussi pour le salarié ! Les élus SUD continuerons à revendiquer une prise en charge totale du salarié en difficulté, à suivre.*

**Avertir que lorsque les places sont toutes occupées, la sécurité autorise de se garer aux places VIP et VE à cette seule condition, donc pas à 6h45 !**

## **Donc les élus SUD ont reposé la question :**

Les élus SUD ont constaté que ce ticket de départ n'est pas en possession du salarié lors de son départ, celui-ci reste en possession du pool, au contraire de VSF et TCR.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Que le ticket de départ soit restitué au salarié avant son départ.

Quelle sont les garanties fournies par Renault Assistance pour le retour du salarié à son domicile ou son lieu de travail ?

**Réponse de la direction:**

**Depuis le 06/03/18 le « Ticket de Départ » est systématiquement remis au collaborateur avec les clés et documents du véhicule**

**En cas de panne ou sinistre immobilisant, il faut appeler Renault Assistance (N° tél sur ticket de départ).**

**A ce stade, seul Renault Assistance est en mesure de prendre la décision sur le classement de l'incident (garantie ou pas).**

**Si la panne rentre dans le cadre de la garantie contractuelle constructeur, Renault Assistance met en place le processus le mieux adapté à la situation. Exemple : dépannage sur place possible, remorquage, nuit d'hôtel, mise à disposition d'un véhicule de location, billet de train/avion afin de poursuivre le voyage...**

**En cas de panne immobilisante ne rentrant pas dans le cadre de la garantie (sinistre, crevaison...) il faut également appeler Renault Assistance. Cependant, les frais de dépannage/remorquage doivent être avancés par le collaborateur et remboursés**

*Notre avis : nous prenons acte des différents changements observé au pool, mais demander au salarié d'avancer les frais de dépannage et remorquage est inadmissible, une entreprise comme Renault peut se payer une assistance digne de ce nom qui prend en charge tous les frais. Le salarié se déplace pour des raisons professionnelles et non personnelles, il doit donc être dégagé de toute contrainte financière.*

## Transport Gare/CTA

Régulièrement les élus SUD ont abordés le sujet du transport entre la gare d'Aubevoye et le CTA.

Récemment la direction à annoncer que la discussions avec la CCEMS (Communauté de Communes Eure Madrie Seine) était entamée et que la CCEMS prenait ce sujet en compte. Une enquête interne a eu lieu auprès des salariés, cette enquête se terminant le 2 mars.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Dans quel délai le retour sur cette enquête sera fait auprès des salariés ?

**Réponse de la direction : Délai : le 2 mars, c'est indiqué dans le flash info**

*Notre avis : De qui se moque-t-on, qui a vu le retour de cette enquête auprès des salariés ? D'autant plus que Mme Oubella, lors de la séance, n'a pas donné de délai ! Merci pour le dialogue social.*

## Restauration rapide

Une enquête a été effectuée en 2017 sur le besoin éventuel, d'une restauration rapide.

Votre réponse 65070 / 01.18 / 6 :

Le besoin d'une restauration rapide sur le site est avéré et nous souhaitons arriver à mettre en place ce concept.

Nous prenons acte mais cette réponse n'est pas suffisante.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Une présentation exhaustive de cette enquête.

**Réponse de la direction : L'enquête confirme un besoin de restauration rapide et permet d'avoir des éléments qualitatifs sur le contenu de la prestation attendue.**

*Notre avis :*

## Portail HV

Les délégués du personnel SUD demandent :

Est-il possible de bénéficier d'une journée de compensation avec un compteur négatif ?

Faut-il avoir un solde positif pour bénéficier d'une journée de compensation ?

Quel doit être la valeur minimale du compteur pour bénéficier d'une journée de compensation ?

Quels sont les prérequis pour prendre une compensation période variabilité (0900) ? **1. Réunion délégués du personnel 1er - 2ème collèè Aubevoye 6 mars 2018 Page 3**

**Réponse de la direction :**

**1/ Non**

**2/ Oui**

**3/ 7h21**

**4/ Avoir un solde positif au moins à hauteur de 7h21**

## Règles sur les congés reportés

Les délégués du personnel SUD demandent :

La communication des règles sur les congés reportés, en cas d'absence pour maladie, AT, maladie professionnelle, notamment en période de fermeture de fin d'année.

**Réponse de la direction : Les situations donnant droit au report sont les suivantes :**

**Arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou de trajet, ou maladie professionnelle, maternité, paternité, congé d'adoption ou d'allaitement :**

**- Report pour une durée de 1 an des jours de CP écrités au 31/12, dans la limite de la durée de(s)**

**l'arrêt(s) en jours ouvrables sur l'année.**

**- Les congés reportés sont reconduits jusqu'à la reprise effective de l'activité et le restent pour l'année suivant celle de la reprise.**

**Retour d'expatriation :**

**- Report pour une durée de 1 an des jours CP écrêtés au 31/12 de l'année du retour d'expatriation.**

## **Rattrapage de salaire pour les salariés passés Cadres en 2015/16**

Les ETAM qui sont passés Cadres en 2015 et 2016, à la suite d'un parcours « Passage Cadre en Cours de Carrère » (PCCC), ont eu seulement 4% d'augmentation de salaire (ou 6% en cas de « félicitations du jury »).

La promotion PCCC de 2013 a eu 9% d'augmentation ou 12% en cas de félicitations du jury. Celle de 2018 obtiendrait 6% ou 9% si félicitations du jury.

Lors de l'amphi de clôture du passage cadre Passage Cadre PCCC du 14 avril 2016, Cecile Vincent de Vaugelas de la Direction des Ressources Humaines a promis un suivi pendant 2/3 ans pour combler cette différence d'augmentation de salaire entre promotions.

Or de nombreux salariés de la promotion PCCC 2015/16 ont eu en 2017 une augmentation individuelle qui se situait autour de la moyenne d'augmentation des cadres de 2017, soit 1,7%.

SUD demande :

- Quel a été le suivi effectif en 2017 par rapport au suivi promis en avril 2016 ?

- Quel sera le suivi effectif en 2018 par rapport au suivi promis en avril 2016 ?

- Un rattrapage de salaire pour tous les salariés de la promotion PCCC 2015/16 afin de les mettre au niveau des autres promotions.

**Réponse de la direction : Ces éléments font l'objet de discussions dans le cadre des NAO.**

**L'accompagnement salarial des anciens promus cadre relève d'une décision managériale au même titre que le reste de la population cadre et s'exerce dans le cadre des règles applicables chaque année.**

**Les propos rapportés concernant l'amphi du 14/04/2016 n'ont pas été tenus.**

**«Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite»**

(Bertolt Brecht, écrivain allemand 1898/1956)



**Adhère au syndicat SUD c'est la seule façon de te faire entendre !**

**Vous souhaitez nous rejoindre ? Excellente idée !**

**Il suffit d'en parler à un militant SUD que vous connaissez ou que vous croisez distribuant un tract. Appelez aussi le : ☎ 06 04 18 63 89**

**Ou bien écrivez à [cta.sud@orange.fr](mailto:cta.sud@orange.fr).**